



Hôtel d'entreprises Initio

22 rue du 9 juin 1944

19000 TULLE

05.55.20.87.00

contact@initio-tulle.fr

www.initio-tulle.fr



LOCATION DE BUREAUX TARIFS MENSUELS 2013



pour les entreprises de moins de 23 mois :

TARIFS MENSUELS EN EUROS HT/M ²		Écllosion (0 à 6 mois)	Envol (7 à 23 mois)
BUREAUX (de 10 à 22 m ²)	Loyer	7,33	9,17
	Services	4,42 ⁽¹⁾	4,42 ⁽¹⁾
	Charges	4,55 ⁽²⁾	4,55 ⁽²⁾
	Total redevance	16,30	18,14

Exemple de tarif :

Redevance pour la location d'un bureau de 12 m² : 195.60 € HT / mois les 6 premiers mois



Pour les entreprises de plus de 23 mois :

TARIFS MENSUELS EN EUROS HT/M ²		Année 1	Année 2	Année 3
BUREAUX (de 10 à 22 m ²)	Loyer	10,83	11,67	12,50
	Services	4,42 ⁽¹⁾	4,42 ⁽¹⁾	4,42 ⁽¹⁾
	Charges	4,55 ⁽²⁾	4,55 ⁽²⁾	4,55 ⁽²⁾
	Total redevance	19,80	20,64	21,47

Exemple de tarif :

Redevance pour la location d'un bureau de 12 m² : 237.60 € HT / mois la première année

1) Les services comprennent :

- domiciliation de l'entreprise,
- accueil physique et téléphonique,
- service courrier (réception, distribution, affranchissement (coût en sus) et expédition),
- service de téléphonie (attribution d'un numéro direct et d'un poste téléphonique par bureau, communications nationales vers numéros fixes (hors mobile et numéros spéciaux), permanence téléphonique personnalisée, messagerie vocale),
- accès internet haut débit professionnel,
- réseau informatique,
- mobilier de bureau (équipement type),
- mise à disposition d'une salle de réunion 10 heures par mois pour les résidents de la Pépinière d'entreprises Impact et 5 heures par mois pour les résidents de l'hôtel d'entreprises Initio,
- entretien des bureaux 2 fois/semaine,
- accès libre au centre de documentation et de presse, aux espaces communs et au matériel
- accès aux services à la carte (secrétariat, photocopieur, fax...),
- stationnement.

2) La participation aux charges comprend :

- électricité et chauffage des parties privatives,
- électricité, chauffage, eau et entretien des parties communes,
- frais de structure (sécurité incendie, entretien et maintenance des équipements, taxe foncière...).